

VILLARS HOLDING SA

avec siège à Givisiez

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 mai 2026 dans le Multiplexe Arena Cinémas, salle no 5, Avenue de la Gare 22, à Fribourg, à 10 heures 15.

Présidence	:	M. Patrick KRAUSKOPF, Président
Présents	:	113 actionnaires, représentant 75'429 actions nominatives
Scrutateurs	:	MM. Markus ITH et François-John BLANCPAIN
Secrétaire	:	Me François ULDRY

Après les explications sur la marche des affaires, Monsieur le Président déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire 2026 de la société **Villars Holding SA**, à 10 heures 40. Monsieur le Président donne connaissance de la liste de présence qui laisse apparaître :

- Actionnaires présents ou représentés	:	113
- Nombre d'actions représentées	:	75'429
- Majorité absolue	:	37'715
- Nombre d'actions représentées par le représentant Me Nicolas PASSAPLAN	:	5'287

Monsieur le Président constate que les actionnaires ont été convoqués conformément aux prescriptions légales et statutaires par publication effectuée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 22 avril 2026, ainsi que dans les journaux suivants dans leur édition du même jour : «La Liberté» et «Freiburger Nachrichten». Monsieur le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par courrier envoyé le 21 avril 2026. Cette lettre n'était accompagnée du rapport de gestion 2025 que pour les actionnaires qui en avaient fait la demande expresse au registre des actionnaires.

Le mandat du représentant indépendant a été confié à Me Nicolas PASSAPLAN, notaire à Fribourg, qui est remercié d'avoir accepté ce mandat.

Conformément à l'article 13 des statuts, Monsieur le Président désigne en qualité de scrutateurs :

- M. Markus ITH,
- M. François-John BLANCPAIN.

Il les remercie d'avoir bien voulu accepter cette fonction, bien que le vote électronique soit à nouveau proposé.

En qualité de secrétaire de l'Assemblée, il désigne Me François ULDRY, notaire, à Fribourg. Il le remercie également.

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale du 14 mai 2025, les rapports de gestion, les bilans et les comptes de résultat, ainsi que les rapports de l'organe de révision ont été déposés aux bureaux administratifs du groupe à la Route Jo-Siffert 4, 1762 Givisiez, où les actionnaires pouvaient en prendre connaissance dès le 22 avril 2026.

Il relève qu'aucun actionnaire n'a fait la demande de porter à l'ordre du jour un sujet particulier.

L'Assemblée de ce jour étant ainsi valablement constituée, il est constaté qu'elle peut délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, tels qu'ils étaient annoncés dans la publication, à savoir :

1. Rapport de gestion, comptes annuels de Villars Holding SA et comptes consolidés pour l'exercice 2025 ainsi que rapports de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport de gestion et des comptes 2025.

2. Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pour l'exercice 2025

Proposition du Conseil d'administration :

- a) accepter la rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 65'120.—
- b) accepter la rémunération totale du Comité de direction de CHF 759'782.—

Voir les informations détaillées sous «Rapport de Rémunération» dans le rapport de gestion 2025, pages 24 à 28.

3. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge aux membres du Conseil.

4. Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Proposition du Conseil d'administration : Utiliser le bénéfice disponible au bilan pour distribuer un dividende brut ordinaire de CHF 9.– comme suit :

Bénéfice reporté : CHF 57'973'939.—

Bénéfice de l'exercice 2025 : CHF 2'869'083.—

Total à disposition de l'Assemblée générale : CHF 60'843'022.—

Paiement d'un dividende brut de CHF 9.— par action d'une valeur nominale de CHF 44.— : CHF 939'240.—*

Report à compte nouveau : CHF 59'903'782.—

**Aucun dividende n'est versé sur les propres actions détenues par le Groupe Villars Holding*

5. Élections au Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration (les élections se font individuellement)

Proposition du Conseil d'administration : réélections de MM. Patrick KRAUSKOPF (et sa réélection comme Président au cours du même vote), Pascal BLANQUET, Jacques STEPHAN, Bertrand RAEMY et Mme Valérie STEPHAN pour la durée statutaire d'une année.

6. Élections au Comité de rémunération (les élections se font individuellement)

Proposition du Conseil d'administration : réélections de MM. Pascal BLANQUET et Bertrand RAEMY pour la durée statutaire d'une année.

7. Élection du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Me Nicolas PASSAPLAN pour la durée statutaire d'une année.

8. Élection de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Proposition du Conseil d'administration : accorder le mandat à Ernst & Young SA, Lausanne, pour 2026.

Monsieur le Président traite de la procédure de vote et rappelle que l'article 16 des statuts prévoit que les votes ont lieu, soit à main levée, soit par vote électronique, tant que l'Assemblée générale n'en dispose pas autrement. Monsieur le Président propose le vote électronique qui a l'avantage de la transparence et de la rapidité.

Monsieur le Président rappelle que pour des raisons d'organisation, un bon cadeau sera remis contre le retour du boîtier de vote. Ce bon cadeau pourra être échangé contre une boîte-cadeau en quittant l'Arena Cinémas. Cette boîte contient des produits vendus dans les magasins Restoshop et Suard, ainsi que du café de la propre marque du groupe, Café 9|38. Ce paquet est emballé par la Fondation l'Estampille, atelier protégé à Fribourg.

A la fin de l'Assemblée générale, un apéritif a été préparé à l'intention des actionnaires dans le foyer par les boulangeries-pâtisseries Suard. Il sera servi par des collaborateurs et collaboratrices du groupe.

Monsieur le Président explique le fonctionnement des boîtiers et procède avec l'Assemblée à un vote test en demandant à l'Assemblée si celle-ci accepte de passer à un vote électronique pour l'Assemblée générale 2026.

L'Assemblée décide de s'exprimer par vote électronique par 68'217 voix, 24 oppositions et 1'654 abstentions.

Monsieur le Président demande si un actionnaire a des commentaires à faire quant à la procédure proposée. Aucun actionnaire ne demande la parole.

L'Assemblée générale se prononce ainsi qu'il suit sur les différents objets figurant à l'ordre du jour.

1. RAPPORT DE GESTION, COMPTES ANNUELS DE VILLARS HOLDING SA ET COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2025 AINSI QUE RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

La présentation de ces comptes et rapports est effectuée par projection sur un écran. De plus, les comptes et bilans présentés figurent dans le rapport de gestion de l'exercice 2025. Ils ont été commentés précédemment par Monsieur le Président.

- concernant le rapport de gestion contenant les comptes, qui a été adressé aux actionnaires, Monsieur le Président ouvre la discussion à ce sujet.

En l'absence de question, Monsieur le Président procède à :

- la présentation du compte de résultat consolidé du groupe de l'exercice 2025
(-- aucune question des actionnaires)
- la présentation du bilan consolidé du groupe au 31 décembre 2025
(-- aucune question des actionnaires)

- le rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés (pages 46, 47 et 48 du rapport)

(-- aucune question des actionnaires)

Le rapport ne mentionne aucune réserve.

L'organe de révision KPMG SA est représenté par M. Yann Michel. et M. Cédric Joye. M. Yann Michel confirme qu'il n'a pas de commentaire à apporter.

(-- aucune question des actionnaires)

- la présentation du compte de résultat de Villars Holding SA – Exercice 2025
Un actionnaire pose une question sur la différence de résultat entre les années 2024 et 2025. Le Président lui répond de manière circonstanciée.

- la présentation du bilan de Villars Holding SA au 31 décembre 2025 en commençant par l'actif, puis le passif,

(-- aucune question des actionnaires)

- le rapport de l'organe de révision se trouve aux pages 54, 55 et 56 du rapport et ne comporte aucune réserve par rapport aux comptes de la société Holding.

Le représentant de l'organe de révision n'a pas de commentaire à apporter.

(-- aucune question des actionnaires)

Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que les comptes de Villars Holding SA et les rapports de l'organe de révision sont approuvés par l'Assemblée générale par 73'277 voix, 1'630 oppositions et 468 abstentions.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'EXERCICE 2025

Comme le Conseil d'administration a toujours été parfaitement transparent à ce sujet et qu'il pratique une politique salariale raisonnable et en phase avec la rentabilité du groupe, le Conseil d'administration propose un vote contraignant.

Le détail des rémunérations accordées en 2025 figure aux pages 24 à 28 du rapport de gestion.

Le vote intervient en deux temps : d'abord la rémunération des administrateurs, ensuite celle de la direction.

(-- aucune question des actionnaires).

La rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 65'120.- est approuvée par l'Assemblée générale par 75'135 voix, 124 oppositions et 128 abstentions.

Le Président propose d'approuver la rémunération totale de la Direction de CHF 759'782.—. Monsieur le Président ajoute que le rapport de l'organe de révision n'émet aucune réserve au sujet du rapport de rémunération (pages 29 à 31 du rapport de gestion).

Il est passé au vote :

La rémunération totale du Comité de direction s'élève à CHF 759'782.-. Cette rémunération est approuvée par l'Assemblée générale par 73'710 voix, 1'557 oppositions et 118 abstentions.

3. DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président rend attentif au fait que les administrateurs doivent s'abstenir de prendre part au vote.

Par 65'548 voix, l'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité, 1'774 oppositions et 465 abstentions.

Monsieur le Président remercie, au nom du Conseil d'administration et en son nom, les actionnaires pour la confiance témoignée.

4. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

La proposition de répartition du bénéfice au bilan figurant en page 53 du rapport est projetée à l'écran. Monsieur le Président fait constater que le bénéfice à disposition de l'Assemblée générale se monte à 60.8 millions de francs. Le Conseil d'administration a décidé de proposer le versement d'un dividende.

Le dividende s'élève à 9.— francs brut par action. Soit un montant net de 5 francs 85 par action, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35%, et payable à partir du 22 mai 2026.

En l'absence de question de la part des actionnaires, cette proposition est soumise au vote, elle est approuvée par l'Assemblée générale, par 74'431 voix, 860 oppositions et 61 abstentions.

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (LES ÉLECTIONS SE FONT INDIVIDUELLEMENT)

Conformément à l'article 17 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement pour une année et sont rééligibles. Tous les mandats arrivent par conséquent à échéance à la présente assemblée.

MM. Patrick Krauskopf, Pascal Blanquet, Jacques Stephan, Bertrand Raemy et Madame Valérie Stephan acceptent un nouveau mandat.

Aucune remarque, ni proposition n'étant faite par l'Assemblée, il est passé à la réélection individuelle des membres du Conseil d'administration :

- **réélection de M. Pascal BLANQUET**
M. Pascal BLANQUET est élu par 73'762 voix, 1'087 voix contre et 532 abstentions.

- **réélection de M. Jacques STEPHAN**
M. Jacques STEPHAN est élu par 67'314 voix, 434 voix contre et 95 abstentions.

- **réélection de M. Bertrand RAEMY**
M. Bertrand RAEMY est élu par 74'749 voix, 161 voix contre et 471 abstentions.

- **élection de Mme Valérie STEPHAN**
Mme Valérie STEPHAN est élue par 74'733 voix, 550 voix contre et 98 abstentions.

- **élection de M. Patrick KRAUSKOPF, Président du Conseil d'administration**
M. Patrick KRAUSKOPF est élu par 73'712 voix, 1'198 voix contre et 461 abstentions.

Monsieur le Président remercie, au nom de ses collègues du Conseil, l'Assemblée pour la confiance témoignée aux membres du Conseil d'administration et félicite ses collègues pour leur réélection.

6. ÉLECTIONS AU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (LES ÉLECTIONS SE FONT INDIVIDUELLEMENT)

Le Conseil d'administration propose d'élire à ce comité deux membres du Conseil d'administration, individuellement, soit Messieurs Pascal BLANQUET et Bertrand RAEMY pour la durée statutaire d'une année :

- **réélection de M. Pascal BLANQUET**

M. Pascal BLANQUET est élu par 72'137 voix, 2'687 voix contre et 557 abstentions.

- **réélection de M. Bertrand RAEMY**

M. Bertrand RAEMY est élu par 73'097 voix, 1'771 voix contre et 501 abstentions.

Monsieur le Président remercie ces membres de bien vouloir assumer cette charge additionnelle.

7. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT

Le Conseil d'administration propose l'élection pour une durée statutaire d'une année de Me Nicolas PASSAPLAN :

- **réélection de Me Nicolas PASSAPLAN**

Me Nicolas PASSAPLAN est élu par 74'804 voix, 72 voix contre et 467 abstentions.

Monsieur le Président félicite et remercie Me Nicolas PASSAPLAN.

8. ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION ET DU RÉVISEUR DES COMPTES DU GROUPE

Selon l'article 23 des statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année. Après 16 ans et afin de tenir compte des principes de bonne gouvernance, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de changer d'organe de révision et d'accorder le mandat à la société Ernst & Young SA, à Lausanne.

Monsieur le Président en profite pour remercier KPMG SA pour l'excellente collaboration durant ces nombreuses années.

Sur question d'un actionnaire, le Président communique les coûts estimatifs de l'organe de révision. Le représentant de KPMG SA précise que les chiffres figurent dans l'annexe au rapport de révision.

L'Assemblée confie pour une année le mandat de l'organe de révision Ernst & Young SA, par 74'145 voix, 1'167 voix contre et 69 abstentions.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société Ernst & Young SA a déjà accepté le mandat d'organe de révision de Villars Holding SA et de ses sociétés affiliées par lettre du 29 avril 2026. Monsieur le Président félicite également Ernst & Young SA, qui est représentée par M. Vincent Clément, pour cette élection.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et remercie l'Assemblée pour sa confiance et sa fidélité. Il demande si un actionnaire souhaite s'exprimer.

Un actionnaire fait une remarque d'ordre général sur la présentation des comptes projetés sur l'écran et le Président l'en remercie.

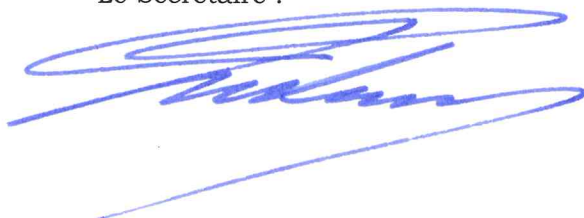
CONCLUSION

Au terme de l'Assemblée générale 2026, Monsieur le Président remercie les actionnaires de leur présence. Il remercie également toutes les personnes qui ont préparé cette Assemblée générale, ainsi que la direction et tous les collaborateurs de Villars Holding pour leurs efforts déployés tout au long de l'année.

Monsieur le Président annonce que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 12 mai 2027.

Monsieur le Président clôt les débats à 11 heures 15 et invite les actionnaires à prendre l'apéritif préparé à leur intention par les boulangeries-pâtisseries Suard et servi par des collaboratrices et des collaborateurs du groupe.

Le Secrétaire :

A blue ink signature, appearing to be 'M. Vincent Clément', written in a cursive style.

Le Président :

A blue ink signature, appearing to be 'M. Vincent Clément', written in a cursive style.

